



HAL
open science

POURQUOI LA CORSE A-T-ELLE VOTÉ “ NON ” AU RÉFÉRENDUM PORTANT SUR UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE UNIQUE ?

Gérard-François Dumont

► **To cite this version:**

Gérard-François Dumont. POURQUOI LA CORSE A-T-ELLE VOTÉ “ NON ” AU RÉFÉRENDUM PORTANT SUR UNE COLLECTIVITÉ TERRITORIALE UNIQUE?. 2003. halshs-01160615

HAL Id: halshs-01160615

<https://shs.hal.science/halshs-01160615>

Submitted on 5 Jun 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

POPULATION & AVENIR

La revue des populations et des territoires

Les analyses de Population & Avenir

Juillet 2003

Pourquoi la Corse a-t-elle voté « non » au référendum portant sur une collectivité territoriale unique ?

par-



Gérard-François Dumont

Le résultat du référendum du 6 juillet 2003 en Corse, le « non » l'emportant avec 50,98 % des voix contre 49,02 %, soulève nombre d'interrogations. Pour expliquer ce refus d'une collectivité territoriale unique, les commentateurs proposent les explications les plus diverses, allant de la courte durée de la campagne électorale à l'arrestation d'Yvan Colonna, en passant par l'insuffisante lisibilité de la réforme avancée.

Or, la géographie du vote permet de mettre en évidence une donnée essentielle : le « paradoxe » entre le vote « non » des deux unités urbaines et le vote « oui » de la Corse rurale. Mais ce « paradoxe » n'est qu'apparent car cette géographie du vote est tout simplement le reflet de la spécificité de la géographie du corps électoral corse. Il convient en effet de se rappeler que, selon les résultats du dernier recensement, la Corse est la région de France métropolitaine comptant la plus forte proportion de ménages d'employés, notamment en raison d'une densité

des personnels de la fonction publique supérieure à la moyenne nationale. Cette suradministration relative a des effets inégaux selon les territoires corses.

La fonction publique territoriale attachée aux communes ne fait guère la différence puisqu'elle se répartit sur l'ensemble de l'île. En revanche, les autres fonctions publiques (territoriale attachée aux départements et régions, hospitalière et d'État) présentent une géographie concentrée : pour des raisons liées au lieu de travail, le domicile et le bureau de vote de ces fonctionnaires se trouvent situés, dans une proportion importante, dans l'une des deux principales agglomérations.

La commune d'Ajaccio, ne comptant pas de commune de banlieue agglomérée au chef-lieu en raison de sa vaste superficie (82 km²), a voté « non ». De même, on constate que la commune de Bastia a voté non à 70,77 %. Mais c'est l'ensemble de l'agglomération de Bastia, qui s'étale en raison de la superficie relativement faible de la commune centre (19 km²), qui a voté « non », le record étant détenu par Furiani, avec 80,24 % de « non ».

Tandis que la Corse rurale, qui compte proportionnellement peu de fonctionnaires centraux, a voté « oui », la Corse urbaine, qui en comprend le plus grand nombre, a voté « non ». C'est donc bien le vote des fonctionnaires centraux qui a fait la différence quantitative. Parmi eux, les plus nombreux, les fonctionnaires d'État, ont massivement voté contre leur employeur, ce qui est d'ailleurs assez fréquent lorsque cet employeur est de droite. Ils ont ainsi voulu signifier leur opposition à toute réforme de l'État, sachant que la décentralisation a été présentée par le Premier ministre Jean-Pierre Raffarin comme l'un des leviers contribuant à cette réforme.

En conséquence, si la Corse n'avait pas un nombre de fonctionnaires d'État supérieur à la moyenne nationale, le « oui » l'aurait emporté. En outre, on voit ainsi mathématiquement justifié la revendication de certains nationalistes d'un corps électoral « ethnique », à rebours de la France républicaine une et indivisible, excluant du vote les électeurs ne pouvant arguer d'une assez grande ancienneté de résidence. Dans cette hypothèse, le résultat du vote aurait été « oui ». Mais ne serions-nous pas entrés dans une phase de mise en cause des principes de la République, toute dérive ethnique institutionnalisée étant susceptible de porter atteinte à la concorde sociale ?
